

Charte

du Réseau Polytech

Préambule

L'article L.713-2 du Code de l'Éducation définit le concept de centre polytechnique universitaire qui permet de créer au sein d'une université - notamment en rassemblant des formations existantes - un dispositif unique de formation d'ingénieurs, largement pluridisciplinaire et encadrant un nombre important d'élèves ingénieurs en flux et en effectif.

Conçues sur de telles bases, ces nouvelles formations ont pour ambition :

- de simplifier une partie importante du dispositif national de formation des ingénieurs ;*
- d'améliorer leur visibilité à l'échelle nationale et internationale ;*
- d'offrir aux usagers, en un même lieu, des parcours de formation variés et évolutifs ;*
- de diversifier l'origine du recrutement des élèves ingénieurs ;*
- de faire bénéficier les élèves ingénieurs des points forts d'un environnement universitaire, notamment le contact régulier avec la recherche et la complémentarité avec les autres cursus universitaires à finalité professionnelle.*

L'image du Réseau des écoles polytechniques des universités sera d'autant mieux perçue par le public si chaque formation présente les mêmes caractéristiques et si sa qualité satisfait aux mêmes exigences. Or la loi définit des critères minimaux pour la création des écoles polytechniques des universités, le seul respect de ces critères n'est pas suffisant pour que cette image s'impose aux plans national et international.

À cet effet, cette charte précise les règles et critères permettant de constituer un réseau homogène et fonctionnel d'écoles dotées de principes communs pour leur organisation, leur pédagogie et leur façon de travailler en commun. Elle est complétée par un règlement intérieur.

Les écoles Polytech

Le Réseau Polytech est constitué des 8 écoles fondatrices (les premières écoles polytechniques des universités et les écoles du Réseau Eiffel : Nantes, Marseille, Orléans, Tours, Lille, Montpellier, Grenoble, Clermont-Ferrand) et de l'ensemble des écoles polytechniques des universités qui adhèrent à la présente charte.

Ce sont des écoles du service public d'enseignement supérieur, composantes d'université et régies par l'article L.713-9 du Code de l'Éducation. Elles disposent de moyens budgétaires et en personnel clairement identifiés permettant la réussite de leurs missions.

Situées au sein des universités, les écoles Polytech se doivent de tirer profit de l'environnement de recherche et de soutien à la vie scolaire particulièrement riches. Elles participent à l'élaboration et à la mise en place du contrat quadriennal de leur université.

En tant qu'écoles d'ingénieurs, elles sont organisées au plus près des critères définis par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) : direction forte, implication très significative des représentants industriels dans les instances, autonomie dans les domaines de la pédagogie et des relations industrielles, etc.

Au moins la moitié des enseignements doivent être assurés par des personnels titulaires affectés à l'école. De même un nombre significatif de personnels administratifs et techniques doit être affecté à l'école.

Leurs directeurs sont membres de droit de la Conférence des Chefs d'Établissement de l'Enseignement Supérieur (CCEES) et de la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI). Ils sollicitent l'adhésion de leur école à la Conférence des Grandes Écoles (CGE).

Les écoles Polytech sont soucieuses d'une évaluation extérieure régulière en vue d'une reconnaissance internationale de la marque Polytech en plus des évaluations réglementaires inhérentes à leur statut.

1 - Structuration du Réseau

Le Réseau Polytech est un réseau national d'écoles d'ingénieurs à fort maillage territorial, couvrant l'ensemble des secteurs industriels et offrant tous les types de formation. Son fonctionnement est fondé sur le partage des responsabilités, la totale confiance et la transparence entre les écoles. Des structures souples de concertation permettent de développer des actions communes et de faire évoluer de façon coordonnée leurs formations.

Le règlement intérieur précise les modalités pratiques de fonctionnement du Réseau et en particulier les conditions précises d'intégration ou d'exclusion d'une école ou d'un groupe d'écoles. Les décisions du Réseau sont prises par la direction du Réseau constituée :

- des directeurs des écoles membres parmi lesquelles est choisi le coordinateur ;
- du directeur du Service Inter Universitaire (SIU) qui permet la gestion des actions communes ;
- du délégué général qui assiste le coordinateur dans la gestion administrative du Réseau.

Chaque école Polytech est représentée au sein du conseil de gestion du SIU. La Commission Nationale Pédagogique Polytech (CNPP) permet aux écoles d'analyser leurs pratiques pédagogiques, de formuler des propositions d'innovation et de promouvoir le travail effectué dans les écoles Polytech. Elle joue à la fois un rôle d'orientation stratégique et d'assurance qualité Polytech. La création de nouvelles spécialités doit faire l'objet d'une concertation au sein du Réseau.

2 - Orientations pédagogiques

Tout en fournissant une large base de culture scientifique et technique, les écoles Polytech préparent à des métiers d'ingénieurs variés, définis par les spécialités du diplôme.

Ces spécialités sont réparties en cinq domaines thématiques intitulés :

- Agroalimentaire, biotechnologies, sécurité, santé
- Environnement, aménagement, génie civil
- Génie électrique, informatique industrielle, électronique
- Mécanique, énergie, matériaux
- Informatique, modélisation, gestion

Chaque école doit couvrir au moins trois domaines. Les responsables de spécialités d'un domaine s'engagent à travailler ensemble pour harmoniser leurs pratiques, communiquer avec le secteur industriel concerné, suivre le marché de l'emploi dans ce secteur et veiller au bon équilibre des complémentarités entre écoles. Le but est d'offrir une palette la plus large possible de compétences - seules ou associées aux autres écoles du Réseau.

2.1 - Recrutement

La base de recrutement des élèves ingénieurs est large :

- *en formation initiale sous statut d'étudiant* : titulaires du baccalauréat (procédure concours), élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (concours sur épreuves), concours pour les étudiants ayant cumulé au moins 120 ECTS (correspondant à un niveau au moins bac+2 : DUT, L2, Licence, MI),
- *en formation initiale sous statut d'apprenti* selon les procédures spécifiques à ce type de formation avec le souci de diversifier le vivier,
- en formation continue.

En formation initiale sous statut d'étudiant, leur recrutement se fait selon un concours commun et des procédures communes : une seule candidature, un seul jury. Le nombre de places offertes par chaque école est défini au niveau du Réseau.

Les écoles mettent en œuvre des moyens communs pour le recrutement d'étudiants à l'étranger.

Le recrutement commun étant un des principaux atouts du Réseau Polytech, tout changement de procédure de recrutement d'une école doit recevoir un avis favorable qualifié du Réseau. En formation initiale par apprentissage, la concertation régulière entre les écoles concernées et les organismes extérieurs, comme les Instituts des Techniques d'Ingénieurs de l'Industrie (ITII), favorise l'harmonisation des procédures tout en prenant en compte les contraintes réglementaires spécifiques à l'apprentissage.

2.2 - Le Réseau Polytech dans la société

Afin d'assurer leur mission de service public, les écoles Polytech sont attentives à ce que l'accès aux études d'ingénieur soit ouvert au plus grand nombre. Pour cela elles mènent des actions d'ouverture sociale en liaison avec les collèges et les lycées. Elles mettent en place des méthodes pédagogiques adaptées et/ou des parties de cursus différenciées permettant la réussite d'élèves ingénieurs d'origines variées.

Les écoles Polytech ont vocation à jouer un rôle moteur dans la prise en compte des problèmes d'environnement et de société. Elles s'engagent à tout mettre en œuvre pour que les ingénieurs Polytech intègrent la dimension éthique, sociétale et humaine dans leur métier. En particulier, les écoles agissent pour favoriser la parité homme-femme à la fois dans le métier d'ingénieur, mais aussi dans le partage des responsabilités. Elles s'engagent à enseigner le métier d'ingénieur dans un contexte de développement durable.

Les écoles Polytech s'engagent à promouvoir les qualités nécessaires au progrès de la science : la curiosité scientifique, la rigueur du raisonnement et l'esprit critique. Par des actions régulières, elles encouragent les jeunes à s'investir dans les études scientifiques technologiques.

2.3 - Organisation pédagogique

Les écoles Polytech proposent une scolarité organisée de façon modulaire (selon les normes ECTS) facilitant une large mobilité des élèves.

En formation initiale sous statut d'étudiant, cette scolarité comprend deux cycles :

- le *Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP)* du S1 au S4 régi par une charte spécifique, réalisé en partie au sein du cursus Licence,
- le *cycle ingénieur* du S5 au S10 organisé au sein de l'école.

Les formations Polytech :

- visent un haut niveau scientifique et permettent le contact régulier des élèves ingénieurs avec les laboratoires et les entreprises impliqués dans la recherche, l'innovation et la valorisation. Par leur appartenance à l'université, elles offrent à leurs élèves un large accès à la formation par la recherche et à la recherche,
- développent l'aptitude à l'autonomie en favorisant, en particulier, une pédagogie par projets, les initiatives associatives et citoyennes,
- donnent des capacités de management, et permettent à l'élève d'intégrer une approche globale de l'activité industrielle, en étroite collaboration avec les entreprises.

Les écoles attachent une attention toute particulière à la formation générale de l'ingénieur, en y incluant des préoccupations de l'entreprise et de la société (langues, ressources humaines, risques...).

Elles ont le souci d'améliorer de façon continue leur pédagogie. Elles participent régulièrement aux travaux de la Commission Nationale Pédagogique Polytech. Elles s'engagent à mettre en place les réformes proposées par la direction du Réseau décidées conformément au règlement intérieur.

3 - Rayonnement

Les écoles Polytech sont attachées au développement de la recherche, notamment en association avec les grands organismes et les milieux industriels. Pour cela, elles se dotent d'un Conseil de la recherche propre à l'école et participent régulièrement aux travaux de la Commission Recherche du Réseau. Elles doivent viser pour leurs enseignants chercheurs et les équipes de recherche un haut niveau de reconnaissance nationale et internationale.

L'implication des milieux socio-économiques dans la vie de l'école doit se traduire par une forte représentation statutaire des personnalités extérieures. Cette représentation ne peut être inférieure à 40% au sein du Conseil de l'école ou au sein du Conseil de perfectionnement (ou d'évaluation suivant la terminologie).

L'ouverture internationale est un axe majeur du développement des écoles Polytech, pour la formation de leurs élèves et pour le recrutement d'étudiants étrangers. L'organisation en réseau rend plus efficaces les réponses aux appels d'offres européens et la création de partenariats avec des réseaux universitaires étrangers de qualité.

Les écoles du Réseau s'engagent à rendre obligatoire une mobilité internationale que ce soit par des stages, des projets ou des semestres suivis dans un établissement partenaire. Les écoles développent des stratégies d'aide financière ou logistique afin de faciliter ces séjours. En plus de la maîtrise de l'anglais, elles doivent apporter aux élèves la pratique d'une seconde langue vivante étrangère.

Les écoles Polytech s'inscrivent dans le contexte européen de l'enseignement supérieur et cherchent à faciliter l'accueil d'étudiants étrangers, en particulier non francophones. Elles favorisent la mise en place d'enseignements en anglais dans le cursus ingénieur. Elles sont membres du réseau "n+i" (CAMPUS FRANCE).

Elles doivent travailler avec leurs Bureaux Des Élèves (BDE) et leurs associations d'anciens élèves à la promotion du Réseau Polytech en termes d'image et de notoriété. Elles encouragent pour cela les manifestations ouvertes aux élèves et anciens élèves du Réseau.

4 - Engagements

En acceptant la charte Polytech, l'école s'engage :

- à intégrer l'ensemble de ses actions dans sa mission de service public au sein des universités et respecter les règles de solidarité entre écoles d'ingénieurs,
- à respecter l'ensemble des documents régissant la vie du Réseau dont le règlement intérieur, la charte des PeiP (Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech), la charte internationale,
- à promouvoir la marque Polytech dans toutes ses actions de communication,
- à participer à toutes les actions décidées par la direction du Réseau,
- à prendre en charge un secteur d'activité au nom du Réseau,
- à désigner un représentant actif dans chacun des groupes Réseau,

- à participer de façon assidue et constructive à toutes les réunions du Réseau qu'elles soient générales, thématiques ou spécifiques,
- à signer la charte nationale des stages,
- à signer la charte sur les conduites à risques (BNEI, CDEFI),
- à jouer un rôle moteur dans l'application de la charte pour l'égalité des chances (ministères, CDEFI, CPU, CGE),
- à suivre régulièrement les travaux de la CGE, de la CDEFI, du réseau "n+i" et plus généralement des structures que la direction du Réseau soutient officiellement,
- à mettre en œuvre, appliquer la démarche qualité et susciter l'apport du Réseau à cette fin.

Pour les actions de communication, l'école s'engage :

- à n'utiliser que le nom Polytech'N, où N est un lieu géographique défini par le Réseau sur tous les documents (si besoin, utilisation de l'appellation "École polytechnique universitaire..." quelle que soit la dénomination de l'arrêté de création),
- à respecter la charte graphique Polytech,
- à participer aux actions de communication du Réseau (plaquettes de présentation synthétique des écoles, participation aux forums et salons, contribution au site Web, insertions publicitaires...)
- à informer préalablement le Réseau avant toute communication,
- à animer des actions internationales avec d'autres écoles ou instituts de même type et de même niveau des universités étrangères,
- à répondre de façon coordonnée au sein du Réseau à toute sollicitation publicitaire et aux enquêtes destinées à un classement des écoles.

Pour sa politique pédagogique, l'école s'engage :

- à mettre en place les procédures permettant l'échange des élèves entre les écoles, en particulier au niveau de la dernière année,
- à mettre en commun des modules de formation spécifiques, mis à disposition par les technologies de l'information et de la communication,
- à harmoniser les procédures de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- à un développement concerté d'innovations pédagogiques, (enseignement à distance, TICE, VAE),
- à une adaptation concertée aux dispositions de l'espace européen de l'enseignement supérieur,
- à donner une dimension Réseau aux différentes formations pour les étrangers au niveau "master",
- au développement des échanges d'étudiants avec les autres écoles (ou instituts) polytechniques des universités étrangères.

L'école s'engage :

- à participer aux enquêtes régulières sur l'insertion des élèves et le devenir des anciens élèves,
- à fournir chaque année un bilan d'activités permettant un suivi régulier de l'activité Réseau.

Les écoles membres en 2008 :

- Polytech' Clermont-Ferrand
cpu* en projet



- Polytech' Nice-Sophia
créée le 02/03/2005



- Polytech' Grenoble
créée le 04/09/2002



- Polytech' Orléans
créée le 16/04/2002



- Polytech' Lille
créée le 04/04/2002



- Polytech' Paris-UPMC
créée le 24/08/2005



- Polytech' Marseille
créée le 14/05/2001



- Polytech' Savoie
créée le 05/07/2006



- Polytech' Montpellier
créée le 23/10/2003



- Polytech' Tours
créée le 02/07/2002



- Polytech' Nantes
créée le 21/12/1999



En 2008, le Réseau Polytech représente :

- 9 400 élèves ingénieurs (dont 900 apprentis)
- 1 000 enseignants chercheurs permanents
- 2 700 ingénieurs diplômés (flux annuel)
- 36 000 ingénieurs anciens élèves
- un environnement de recherche de 11 grandes universités scientifiques
- 50 spécialités d'ingénieur



* centre polytechnique universitaire (Code de l'Éducation L713-2)